

MANIFETSE DU COLLECTIF NI CLANDESTIN, NI PUTES, NI VOYOUS

immigration

Des actions sporadiques d'expulsion des immigrés en situation irrégulières dans les villages avoisinants ont eu pour conséquence le déplacement des ses populations dans la commune de chiconi au motif que les habitants de cette localité sont accueillant.

On peut se loger facilement et scolariser les enfants.

En plus de récupérer les déplacer de mayotte, un nouveau phénomène s'est imposé à nous.

Le port de chiconi est devenu un lieu de débarquement des Kwassa en provenance des comores et des voiliers en provenance de Madagascar.

Les gens débarqués sur nos cotes vers 2h du matin dorment dans nos cours, sur nos verandas jusqu'au petit matin. Cela contribue au sentiment d'insécurité.

Nous avez noté un manque de réactivité des autorités en l'occurrence la gendarmerie.

Depuis deux ans, il n'y a plus de contrôle d'identité dans la commune.

Conséquence :

Pour survivre, ses populations ont introduit des comportements jusqu'ici jamais pratiqués dans notre commune en l'occurrence : **la prostitution.**

Elles ne sont ni inquiétées par les gendarmes ni la police municipale

Les hauts lieux de la prostitution :

- _la plage de sohoa
- _la rocade de Sicotram
- _ les environs du magasin soua et somaco
- _quartier pauvre

Les disfonctionnements dans nos écoles

Nos classes d'écoles sont saturées, les demandes d'inscription affluent de toute part à la mairie.

Les enfants étant mineurs, le maire est obligé de faire diligence.

Il a été relevé par la mairie et dénoncé par le collectif que la plupart de ses enfants sont hébergés par les villageois avec des attestations d'hébergement à l'appui et une délégation d'autorité parentale.

Pour absorber le flux, certaines écoles envisagent de passer en rotation scolaire.

Nos enfants n'ont pas encore commencer à faire des travaux pratiques car la plupart des enfants issus de l'immigration clandestine n'ont pas de fournitures scolaires.

La mairie s'est complètement désengagé dans ce domaine.

L'objectif est de dénoncer aux autorités les foyers d'hébergement des populations en situation irrégulière, une liste sera transmise à la mairie et à la gendarmerie.

A cours terme, si les autorités et les villageois ne prennent pas leurs responsabilités, le collectif procédera lui à l'expulsion. A partir de la date de remise de la liste aux autorités le délai sera de quinze jours.

Lieu d'attroupement des clandestins : les gradins du stade de chiconi vers 16H

L'insécurité

Au-delà de ces phénomènes, nous avons relevé des lieux d'attroupement qui sont devenus des hauts lieux de la délinquance comme :

- _la place sous le manguier du pont de coconi
- _coconi enteti
- _le parking du collège de chiconi
- _le magasin somaco
- _le magasin soua
- _quartier pauvre
- _quartier mambadi
- _ppf
- _angnabou ranou

La délinquance locale (issue des enfants de chiconi) est associée à celle des clandestins. Les délinquants sont imbibés d'alcool et de drogues de tout genre.

Le plus grand trafiquant de stupéfiant est un grand comorien connu sous le surnom de bantit. Le commerce de stupéfiant se fait au su et au vu de tout le monde.

Des enfants de moins de 15 ans se promènent avec des chiens dressés pour attaquer.

Les concerts malgaches attirent une foule incontrôlable avec toute la perversité qui en découle.

L'alcool

Des commerces de boissons alcoolisés ont pillulé dans la commune sans aucune réglementation

Sodifram

Somaco

Chez Soua (à proximité d'une école maternelle)

Les débits de boissons clandestins ouvrent 24h/24H
Chez Marfouan
Chez Mome (Bulding)
Sur les hauteurs du terrain de foot

Nos doléances :

Plus de lumières publiques dans les lieux d'attroupement

La mise en place d'un couvre feu général sur le territoire de chiconi

L'interdiction des concerts malgaches

La fermeture des débits de boisson

La mise en place de contrôles d'identités quotidiens sur la commune

L'implantation d'un radar militaire dans la baie de chiconi

L'expulsion des clandestins en situations irrégulières

Des mesures répréhensives à l'encontre des personnes qui emploient et/ou hébergent les clandestins.

L'équipe municipale doit engager un travail de sensibilisation auprès de la population locale pour éveiller et rappeler les responsabilités des uns et des autres

Nous souhaitons un engagement ferme des autorités des l'états et communales avec un calendrier d'action et d'évaluation du consensus qui sera arrêté.

A défaut dans trois, nous lancerons des actions plus importantes

REUNION DU 23 09 15

Le collectif a amorcé des actions depuis 3 ans sans succès, le 23 septembre 2015, le collectif a fermé les accès du village pour manifester son désarroi.

Une réunion entre la mairie, les représentants de la gendarmerie et des représentants du collectif a permis de rappeler aux autorités nos doléances.

Les gendarmes se sont engagés à remettre en place les contrôles d'identités tous les quinze jours et de remonter nos doléances à la préfecture.

Le maire nous informe qu'un arrêté municipal réglementant les débits de boisson sur le territoire communal existe.

Il va réfléchir à nos différentes doléances et organiser une réunion entre les services de l'état, la mairie, le conseil départemental et les représentants du collectif.

Non satisfait par la réponse du maire, le collectif a décidé de continuer ses actions le lendemain jour de la ide el kebir.

A notre grande surprise, les débits de boissons alcoolisés clandestins étaient tous ouvert et chez SOUA.

Nous avons engagé un bras de fer contre les commerçants. Et engagé un cortège dans tout le village pour fermer les débits de boissons alcoolisés. Deux patrouilles de gendarmerie se sont relayées pour nous surveiller et nous filmer pendant toute la journée.

Vers 17h, les prostitués ont commencé à arpenter les rues, nous avons engagés une course poursuite dans le village. Le collectif a patrouillé durant toute la nuit.

Le maire a martelé qu'il n'a pas assez d'effectif pour patrouiller la nuit.

Le lendemain, vendredi 25 septembre 15, la gendarmerie nous informe que Maman Soua (une des commerçante) a porté plainte contre le collectif en s'appuyant sur des photos pris Jeudi.

Une réunion avec la mairie a été provoquée dans l'immédiat.

Nous avons demandé au maire de se positionner de manière ferme.

Il s'est engagé à prendre un nouvel arrêté dès lundi réglementant la vente d'alcool sur le territoire.

Toute vente d'alcool doit s'arrêter à 16H du lundi au vendredi et 12h le samedi et interdiction de vente d'alcool le dimanche.

Pour la fermeture du magasin au milieu du village et à proximité de l'école maternelle, la mairie va diligenter une enquête. Nous avons exigé une réponse sous 2mois à défaut, nous prendrons le relais.

Le maire doit engager un dialogue avec les bailleurs des maisons qui hébergent les débits de boisson dans le cadre d'une médiation et interdire la consommation aux abords des magasins.

Le maire s'est engagé à interdire les concerts malgaches dans le territoire communal.

Nous rappelons qu'il faudrait trouver une alternative de financement aux associations sportives qui organisaient et accueillait ses groupes.

Une autorisation a été délivrée pour un concert malgache en octobre. Le maire ne peut pas l'annuler. Nous avons prévenu que si le concert est maintenu, nous le troublerons.

Le village ne doit plus accueillir des concerts en dehors des vacances scolaires.

Concernant MILATSIKA, le maire s'engage à interdire la vente d'alcool dans les abords du plateau. Il va solliciter le concours de la gendarmerie pour la surveillance de la manifestation.

LISTE DES HERBEGEURS DES CLANDESTINS